

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

36, rue Beaugesne

Prenez avis que le conseil de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 12 décembre 2023 à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au **36, rue Beaugesne** à Repentigny (lot 2 386 481) pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 16 novembre 2023.

Cette demande vise à accorder une dérogation mineure dont l'objet est de réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal et de sa galerie à 0,98 m afin de régulariser leur localisation, alors que le règlement exige une marge de 1,2 m minimum.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois de novembre 2023.

Le greffier adjoint


M^e Stéphane Desrochers, avocat